



Séance constitutive du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Législature 2024-2028

Jeudi 27 juin 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de M. Claude-André Moser, doyen d'âge, puis de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente.

Membres du Conseil général présents, y compris le doyen d'âge et la présidente (38 membres) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Boillat Blandine (POP), Boukhris Karim (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Karunakaran Sayenthini (PS), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret-Pouchon Julie (POP), Pittet Vincent (UDC), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (Les Vert-e-s), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s), Zender Lara (POP).

Membres suppléants présents (11 membres) : Mme et MM. Crevoisier Mourad (POP), Gagnebin Monique (PS), Gerber Ludovic (UDC), Houlmann Laure (PS), Marty Jonathan (Le Centre), Perret François (Les Vert e s), Räss Lukas (UDC), Simonin Eric (POP), Steudler Adrien (PLR), Vogel Stéphanie (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s).

Membres du Conseil général excusés (3 membres) : Mme et MM. Bieler Gaëtan (POP), Spoletini Giovanni (PS), Vollers Sabrina (POP).

Membre suppléant excusé : Mme Zaffalon Aliénor (PVL).

Conseil communal : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Elie, (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s).

Séance constitutive du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 27 juin 2024 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

Mise en place de la salle selon le plan « ouverture de séance »

1. Allocution du président du Conseil communal, M. Thierry Brechbühler
2. Allocution du doyen du Conseil général, M. Claude-André Moser
3. Assermentations des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général
4. Élection du Bureau du Conseil général selon la liste figurant en annexe

Mise en place de la salle selon le plan définitif pour la législature 2024-2028

Les 4 membres du Bureau provisoire quittent leurs places et les membres du Bureau élu-e-s prennent leurs places ; dès ce moment le Conseil général peut se disposer dans la salle selon le plan définitif

5. Discours du président ou de la présidente du Conseil général élu-e
6. Élection des commissions selon les listes figurant en annexe

Informations complémentaires :

- Le Bureau provisoire sera constitué du doyen d'âge (M. Claude-André Moser) et des trois plus jeunes élu-e-s (M. Lucas Tanner, secrétaire ; Mme Blandine Boillat et Mme Lara Zender, scrutatrices).
- A l'issue de la séance, une photographie de groupe des membres du Conseil général sera prise par le Service de la communication.
- Le nouveau président ou la nouvelle présidente du Conseil général invitera l'assemblée à une réception organisée par son parti politique après la séance. A cette occasion, comme le veut la tradition, les groupes seront appelés à prononcer des allocutions en l'honneur du nouveau premier citoyen ou de la nouvelle première citoyenne de la ville.

Le Conseil communal

Annexes :

1. Plans de salle
2. Listes des personnes proposées par les partis politiques pour le bureau et les commissions

Allocution du président du Conseil communal

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal, chef du Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS) :

- Mesdames les Conseillères générales et Conseillères générales suppléantes,
Messieurs les Conseillers généraux et Conseillers généraux suppléants,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Chancelière,
Mesdames, Messieurs,

Ce soir, en tant que président du Conseil communal, c'est avec une grande émotion que je suis honoré d'ouvrir cette séance constitutive de la législature 2024-2028. Une séance consacrée à l'installation de votre Autorité.

Nous nous réunissons en ce jour important pour marquer le début d'une nouvelle législature, période durant laquelle nous aurons l'occasion de travailler ensemble pour le bien de notre commune et de ses habitantes et habitants. Elle revêt donc un caractère symbolique, mais ô combien important.

La seconde partie de la soirée se déroulera, quant à elle, dans un état d'esprit plus festif, avec une réception organisée en l'honneur de la présidente du Conseil général, l'occasion pour chacune et chacun d'entre nous de tisser des liens sans doute bénéfiques pour l'avenir.

En préambule, et formellement, je constate que cette assemblée a été convoquée régulièrement. La Chancellerie, qui nous accompagnera durant toutes les séances du Conseil général, tient à disposition l'ensemble des documents officiels relatifs aux élections du 21 avril dernier. Ces documents sont accessibles à toutes et tous pour consultation, et assurent la transparence et l'intégrité de notre processus électoral.

Certaines et certains d'entre vous connaissent déjà parfaitement le fonctionnement de l'autorité législative. Néanmoins, un bref rappel des usages n'est jamais de trop. Il permet également aux nouvelles et nouveaux élus de prendre connaissance de quelques bonnes pratiques, essentielles au bon fonctionnement du Conseil général, que je me permets d'énoncer de suite.

Il est ainsi attendu de chaque élu de saluer l'assemblée lors de toute prise de parole. Ce geste simple est une marque de respect envers tous les membres présents.

Les élus doivent se lever lorsqu'ils interviennent. Se lever pour parler symbolise l'importance de la prise de parole et le respect du processus délibératif.

Lors de chaque prise de parole, il est impératif de s'adresser à la présidence. Cela assure un débat structuré et ordonné, où chacun peut exprimer ses idées de manière claire et organisée.

Ces quelques points essentiels sont complétés et détaillés dans le guide qui est rédigé à votre intention, et qui vous a été remis. La présidence assurera la tenue des débats et saura, cas échéant, rappeler les bonnes pratiques. Cela étant dit, je peux désormais passer à un discours moins protocolaire.

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères félicitations à toutes et tous les élus pour leur élection le 21 avril dernier. Votre engagement et votre volonté de servir notre collectivité sont des sources d'inspiration pour nous toutes et tous.

En tant qu'élus, nous avons été investis de la confiance de nos concitoyennes et concitoyens, et nous devons être à la hauteur de cette responsabilité.

Nous avons également le plaisir d'accueillir une nouvelle collègue qui a rejoint le Conseil communal : l'occasion de souhaiter la bienvenue à Ilinka Guyot, qui, tout comme vous, a pris ses nouvelles fonctions ce jour.

Ton parcours, tes expériences et ton enthousiasme seront sans doute des atouts précieux pour notre équipe, désormais un peu plus féminine encore que durant la législature précédente. [Ndlr : rires de l'assemblée] Nous nous réjouissons évidemment de travailler avec toi et sommes convaincus que ta contribution sera essentielle pour relever les défis qui nous attendent.

Je tiens également à remercier chaleureusement les membres sortants pour leur dévouement et leur contribution précieuse au développement de notre commune. Le travail accompli par vos prédécesseurs a jeté les bases sur lesquelles nous allons bâtir et continuer à avancer. Chaque action, chaque décision prise par le passé ont contribué à façonner notre ville, telle que nous la connaissons aujourd'hui.

J'en profite également pour adresser à notre désormais *ancien* collègue Patrick Herrmann les remerciements qui sont les nôtres pour les presque quatre années passées en sa compagnie. Belle retraite à lui.

Parlons maintenant du futur qui nous attend. Nous entamons aujourd'hui une nouvelle législature avec des enjeux importants pour les quatre prochaines années et plus. Notre objectif commun doit permettre de poursuivre la

dynamique positive instaurée, en mettant en œuvre les projets qui améliorent la qualité de vie de notre population.

Et les projets ne manqueront pas. Qu'ils soient liés aux infrastructures, à l'économie, aux services publics ou encore à l'urbanisme – et bien d'autres – nous devons être ambitieux et innovants, afin de faire rayonner la Métropole horlogère. Et c'est un travail d'équipe qui nous attend pour y parvenir.

Nous avons la chance de compter parmi vous des personnalités dotées de compétences diverses et complémentaires. Chacune et chacun avec ses propres sensibilités. Mais je suis convaincu que c'est en travaillant ensemble, avec respect, bienveillance et détermination, que nous pouvons réaliser de grandes choses pour notre ville.

En tant que membres élus, nous avons la responsabilité de représenter les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens, et de travailler sans relâche pour le bien-être de notre commune. Cela nécessitera des discussions franches, une écoute attentive et une collaboration efficace. Souvenons-nous que, malgré nos différences d'opinions, notre objectif commun est de servir notre collectivité, et de la meilleure manière possible.

Un président a dit un jour : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ». Je crois que cela résume bien notre tâche. Nous devons être pragmatiques, visionnaires, et parfois faire preuve d'un peu d'humour pour surmonter les défis quotidiens. Et c'est ensemble, en travaillant de manière constructive, que nous atteindrons nos objectifs.

Assurément, l'état d'esprit qui caractérise les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonniers le permettra. Et si nous devons faire face à un coup dur, la résilience dont nous avons su faire preuve récemment a démontré que rien n'est impossible ici. Bien au contraire. Le chemin devant nous est parsemé de défis, mais aussi d'opportunités. Nous sommes élus pour suivre le chemin, mais ce sera également à nous de tracer la voie du succès.

Et c'est avec enthousiasme et détermination que j'ouvre officiellement cette séance constitutive des autorités législatives communales. J'ai hâte de commencer ce voyage avec vous toutes et tous. Je vous remercie de votre attention et je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle législature.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Après ces quelques mots d'introduction en guise d'ouverture et afin que les travaux de votre Autorité puissent suivre leur cours, j'appelle maintenant le doyen de fonction, M. Claude-André Moser, à occuper provisoirement le siège présidentiel et prendre en main la suite de cette séance. Mmes Lara

Zender et Blandine Boillat, en tant que scrutatrices, et M. Lucas Tanner sont également invités à rejoindre leurs sièges respectifs.

Allocution du doyen du Conseil général

M. Claude-André Moser, doyen d'âge et président provisoire :

- Bonjour Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette séance d'ouverture de la législature. J'ai pris note du critère qui me vaut l'honneur d'ouvrir cette session et de faire procéder à l'installation de nos nouvelles autorités législatives. Je ne sais pas si c'est un bien ou un mal d'être le doyen, mais je dois m'en accommoder, comme s'accommoderont du fait d'être les plus jeunes élus, les conseillers généraux qui constitueront le Bureau provisoire des nouvelles autorités législatives.

Les autorités exécutives sont déjà bien installées et sont prêtes à répondre à vos sollicitations législatives. Je les félicite pour leur élection ou réélection, de même que tous les autres élus.

J'utiliserai dans mes propos systématiquement – et pour simplifier – le masculin pluriel. C'est ainsi, je crois, qu'on l'appelle encore. Je considère qu'il inclut sans césure aussi bien les citoyennes que les citoyens, et notamment les conseillères et les conseillers.

Tout à l'heure, après mon allocution officielle – qui figure au point 2) de l'ordre du jour – nous poursuivrons, au point 3), par les assermentations des membres et membres suppléants du Conseil général.

Le point 4) prévoit l'élection du Bureau du Conseil général. Après cette élection, la présidence de la séance sera cédée à la présidente nommée, qui prononcera à son tour une allocution, puis procédera aux nominations dans les commissions.

Je précise encore qu'à la fin de la séance, une photographie de groupe sera prise par le Service de la communication. Puis la séance sera suivie d'un apéritif en l'honneur de la nouvelle présidente, qui se déroulera au Musée d'histoire, à l'invitation des Vert-e-s.

Doyen d'âge, mais aussi de fonction – qui est peut-être plus relevant – je vais effectuer ma cinquième législature de rang, comme on dit quand on gagne en sport. Certains ici présents, de part et d'autre, ont siégé dans cette salle avant moi, et peut-être plus de 16 ans, mais pour diverses raisons, leurs mandats n'ont pas été continus.

Je suis PLR. Un peu, non... beaucoup, parce que je suis tombé dans la soupe dès mon plus jeune âge. Cette salle recèle pour moi beaucoup de symboles. Mon père, radical centriste attaché aux vertus républicaines et, notamment, aux droits des employés, a siégé 37 ans dans cette salle :

16 ans comme conseiller général, et puis 21 ans comme conseiller communal à la tête des Finances et de l'Instruction publique.

C'est un peu pour honorer sa mémoire et soutenir le parti radical que j'ai accepté de me porter en lice il y a 16 ans. C'était juste avant la fusion PLR. Je suis le dernier encore élu de rang entré sous les couleurs radicales qui ont, au début de la République, profondément teinté l'histoire de notre côté et de notre Canton.

Le radicalisme répondait à mon attachement à la liberté d'entreprendre, parce que je crois à la vertu de la récompense de l'initiative personnelle, mais aussi en la conception d'un Etat garant de la protection contre les abus, et qui ne doit laisser personne au bord du chemin. J'avais été séduit parce qu'il se revendiquait d'abord à l'écoute des citoyens, plutôt que de vouloir imposer des idées.

29 février 1848 : cette salle est un lieu de rassemblement majeur. Pas une veille d'événement d'un 1^{er} mars qui aurait eu lieu en 1815 – allusion à une coquille figurant dans un récent rapport... – mais bien la veille d'une révolution, de cette révolution pacifique qui aura lieu le lendemain.

1848, c'est aussi la date de construction qui figure encore sur le premier hôpital de La Chaux-de-Fonds, à côté de la bibliothèque. Ce sont des radicaux qui installeront un régime démocratique et républicain dans le canton et marqueront durablement la vie politique pendant près d'un siècle, et qui mettront en place les institutions démocratiques, notamment un système éducatif pour tous.

Le parti radical était de loin le premier parti du canton, de force, en force, et historiquement. La numérotation de nos listes électorales en porte encore le souvenir : la liste du PLR porte toujours le numéro 1. Il a perdu sa couleur rouge qui, historiquement, représentait la révolution et la république. Les socialistes étaient bleus, les populistes étaient gris. [*Ndlr : M. Moser présente trois listes électorales à l'assemblée pour illustrer ses propos*] Ce sont des listes de 1976. Et je remarque avec plaisir que sur cette liste radicale numéro 1 figurent trois noms qui sont les pères de trois personnes qui sont dans cette salle : Wilfred Jeanneret, Daniel Vogel et Robert Moser.

Ce parti est à la base d'une grande partie de nos acquis démocratiques. Numa Droz a joué un rôle important dans l'éducation pour tous. Petit à petit, au gré des revendications et des développements sociaux successifs, le parti a été poussé, par les partis défenseurs d'une politique sociale plus marquée et plus étatique, vers le centre du banc, puis un peu vers la droite. Il faut de la place pour tous sur le banc de la République. Cependant, l'idéal démocratique et républicain reste essentiel pour le PLR, et le PLR est attaché à ces valeurs.

Droite, gauche... Aussi bien pour les uns que pour les autres, la connotation est péjorative ou positive selon le côté où l'on se place. C'est dommage. Pour les uns, *droite* rime avec défense des riches, défense excessive de l'économie, voire, paradoxalement, atteinte aux libertés individuelles et de pensée, si l'on fait un amalgame – qui n'a pas lieu d'être ici – avec l'extrême. Pour les autres, *gauche* rime avec profiteurs, confiscation des acquis, dette, assistance sans discernement.

Du côté de ses partisans, *droite* est synonyme de liberté, d'initiative et de responsabilité individuelle. D'humanisme aussi, et d'une volonté de faire profiter le plus grand nombre du produit du travail, partant de la conviction qu'il n'y a pas de politique sociale forte sans une économie forte.

De l'autre côté, *gauche* s'identifie au partage, à la défense des démunis et des laissés-pour-compte, et au renoncement du confort quand il y a menace pour l'environnement ou pour l'égalité des citoyens.

Au final, nous poursuivons les mêmes buts et défendons les valeurs essentielles pour tous. Continuons de cultiver l'art du consensus, un privilège que nous avons, et dont l'actualité proche nous rappelle qu'il est un bien précieux.

Il y a en politique deux catégories de militants : ceux qui militent avant tout pour eux et ceux qui travaillent pour le bien de tous. Nous démontrerons durant cette législature que nous appartenons aux seconds.

Nous avons tous la conviction que les moyens que nous défendons sont les meilleurs pour le bien du citoyen. Respectons-nous : les libertés, la qualité des acquis sociaux, la responsabilité citoyenne, l'accès pour tous à la connaissance et le refus d'abandonner certains de nos concitoyens nous guident tous. La santé, la sécurité, la protection de notre environnement, l'éducation, la culture, qu'il faut assimiler à notre formation continue, appartiennent aux tâches essentielles de l'Etat.

Il est réjouissant de constater – et les nouveaux élus pourront l'apprécier – que nous entretenons ensemble des rapports cordiaux, et que nos confrontations d'idées sont presque toujours respectueuses.

L'officialité des débats du Conseil général et le fait qu'il soit public sont malheureusement un frein aux changements d'opinions issus de la discussion et de la réflexion commune.

Dans les commissions, on travaille dans un climat de confiance et d'échanges directs qui permet de nuancer les décisions. Le PLR a, à plusieurs reprises, demandé des renvois en commission lors de la dernière législature, dans l'optique de relancer le dialogue, parce qu'il estimait que le travail en commission avait été insuffisant, même s'il avait été long.

Le long travail au sein des services a peut-être pour effet de minimiser, aux yeux de l'Exécutif, l'importance du travail citoyen et politique des commissaires, qui est essentiel pour obtenir une large adhésion.

Clairement, un aller-retour supplémentaire permettant une meilleure consultation des groupes par les commissaires est aussi une meilleure concertation entre les partis, et souhaitée. Les chefs de groupe ont un rôle majeur à y jouer.

Quand systématiquement les votes de notre Conseil sont acquis par la seule majorité dominante, une grande partie de la population n'a pas été entendue. Arriver à un accord sur certains points avec des concessions mutuelles correspond mieux à l'esprit de nos institutions et à la mentalité ouverte de notre ville. Cela permet de satisfaire le plus grand nombre. C'est aussi plus facile au moment de la mise en œuvre pour notre collègue exécutif.

Dans la recherche du compromis, tous les partis sont concernés. Nous savons bien le faire parfois, il faut le faire encore davantage. Cela nous concerne tous, d'un côté et de l'autre de la salle. La démocratie ne doit pas être seulement le fait d'une majorité qui impose ses vues à une minorité : il faut aussi que la minorité propose des nuances et qu'elles soient prises en compte.

Nous pouvons être fiers de la qualité de nos débats. Dans notre salle des pas perdus, nous entretenons des rapports riches, indispensables à la compréhension mutuelle. Je suis convaincu que la législature qui commence sera une belle législature. En tout cas, je vous la souhaite telle quelle.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Nous allons pouvoir passer maintenant au point 3) de l'ordre du jour, qui porte sur les assermentations des membres et membres suppléants de notre Conseil général.

Assermentations des membres et membres suppléant-e-s du Conseil général

M. Claude-André Moser, doyen d'âge et président provisoire :

- En préambule, je vous informe que huit démissions du Conseil général ont été enregistrées depuis les élections : les cinq personnes élues au Conseil communal ont démissionné et les viennent-ensuite de leurs listes respectives ont été proclamés élus. Par ailleurs, trois autres personnes élues ont renoncé à leur siège :

- M. Michaël Voegtli, figurant sur la liste des Vert-e-s, a été proclamé élu conseiller général suppléant suite à la démission de M. Marc Fatton.
- Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, première suppléante du POP, a été proclamée élue conseillère générale, et M. Mourad Crevoisier conseiller général suppléant, suite à la démission de M. Nathan Erard.
- M. Eric Simonin, figurant sur la liste POP, a été proclamé élu conseiller général suppléant suite à la démission de M. Matthieu Augsburgers.

Les arrêtés de proclamation pris par le Conseil communal ont tous été publiés dans la Feuille officielle.

Je précise encore que les membres et membres suppléants du Conseil général qui sont absents et excusés ce soir feront leur assermentation à une date ultérieure.

L'assemblée et le public sont maintenant invités à se lever pour la lecture de la formule du serment. Je vous appellerai ensuite nominalement, par ordre alphabétique, conseillers généraux et suppléants ensemble.

La formule du serment est la suivante : « Vous engagez-vous à respecter la législation et les règlements en vigueur, à remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de votre charge et à vous montrer, en toute circonstance, digne de la confiance placée en vous ? »

Je ferai donc l'appel, nom après nom, et vous demanderai de lever la main droite et de répondre : « Je m'y engage ».

Après la prestation de serment des membres et membres suppléants du Conseil général, **M. Claude-André Moser** invite l'assemblée à se rasseoir.

Election du Bureau du Conseil général

M. Claude-André Moser, doyen d'âge et président provisoire :

- Nous allons passer à l'élection du Bureau du Conseil général selon la décision des partis et leurs propositions. Pour rappel, le Bureau est composé de sept membres et les sièges sont répartis selon le système de la proportionnelle.

Les chef-fe-s de groupe annoncent les candidatures pour la constitution du Bureau :

- Pour Les Vert-e-s, M. Grégory Rochat propose Mme Béatrice Thiémar-Clémentz ;
- Pour le PLR, Mme Sarah Curty propose M. Frédéric Vaucher ;
- Pour le POP, Mme Lara Zender propose Mme Julie Perret-Pouchon et M. Karim Boukhris ;
- Pour le PS, M. Laurent Duding propose Mme Alicia Maillard et Mme Anne Bramaud du Boucheron ;
- Pour l'UDC, M. Jean-Pierre Brechbühler propose M. Vincent Pittet.

Bureau du Conseil général 2024-2025

Nom, prénom	Fonction	Parti
Thiémar-Clémentz Béatrice	Présidente	Les Vert-e-s
Vaucher Frédéric	1 ^{er} vice-président	PLR
Boukhris Karim	2 ^e vice-président	POP
Anne Bramaud du Boucheron	1 ^{re} secrétaire	PS
Pittet Vincent	2 ^e secrétaire	UDC
Maillard Alicia	Scrutatrice	PS
Perret-Pouchon Julie	Scrutatrice	POP

Ces propositions n'appelant aucune remarque ni opposition, **M. Claude-André Moser** considère les nominations comme étant acceptées tacitement.

Le Bureau ainsi constitué est mis en place.

Discours de la présidente du Conseil général

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, présidente :

- Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, et leurs suppléantes et suppléants,
Madame la Chancelière,
Messieurs de la technique,
Monsieur le représentant de la presse,
Chère famille et proches,
Mesdames, Messieurs,

Très chère Ilinka,

Je tiens tout d'abord à te féliciter pour cette année de présidence que tu as menée avec maîtrise, habileté, et avec plus de plaisir que tu l'imaginais au départ.

Ton mandat a été marqué par la tempête du 24 juillet. Tu as été au chevet de notre ville les jours et les semaines qui ont suivi, et cela sans compter. Tu as été frappée par la solidarité et l'efficacité du personnel, des habitants et habitantes de La Chaux-de-Fonds et au-delà. Les drames affectent nos vies, et la sagesse voudrait que l'on en fasse émerger quelque chose de positif. Celui-là t'a notamment donné l'élan de faire plus encore pour ta ville, et te voilà conseillère communale. Bravo !

Il y a un an, lors de ton installation à la présidence, je n'imaginais pas être à cette place aujourd'hui. Je n'ai donc pas eu de temps d'apprentissage. Mais comme tu es une personne de confiance et scrupuleuse, je sais que tu ne seras jamais très loin si j'en ai besoin pour exercer au mieux mon mandat. Je te remercie pour tous les précieux conseils et documents que tu as fournis, et surtout pour notre complicité, qui a grandi depuis que nous nous connaissons.

Voilà un petit présent symbolique pour marquer ce moment présent. Comme tu n'aimes pas trop le café ni le thé, j'ai prévu pour toi du cacao bio équitable. [Ndlr : la présidente, riant joyeusement, remet à Mme Ilinka Guyot une tasse et une boîte de cacao] Tu pourras ainsi le boire très frais ou très chaud, suivant la saison.

Me voilà donc devant vous, avec beaucoup d'émotion. Je suis arrivée en Suisse et à La Chaux-de-Fonds il y aura bientôt 10 ans. J'ai choisi cette ville,

et maintenant c'est elle qui me choisit : c'est une belle histoire d'amour. Je suis reconnaissante aux citoyens et citoyennes qui m'ont élue, à mon parti qui me fait confiance, et à vous toutes et tous de me désigner à cette place.

Je suis d'origine étrangère, naturalisée, issue du milieu ouvrier – mon père était mineur de fond – et je suis une femme. Voilà des particularités qui sont moins courantes en politique.

La démocratie permet à des personnes du peuple – et, dans notre canton, à des personnes étrangères – d'être élues dans une commune et même d'accéder à la présidence. Pour cela, nos institutions mettent en place des organes pour que nous puissions exercer notre mandat sans être professionnel-le-s de la politique. Je remercie d'avance Mme la chancelière de m'épauler dans cette tâche, ainsi que mes futur-e-s collègues du Bureau et, bien sûr, vous toutes et tous pour votre indulgence.

Pour celles et ceux qui me connaissent moins, sachez que si parfois j'oublie un peu les consignes protocolaires, ce n'est pas du dédain envers vous et envers les institutions, mais plutôt mon éducation culturelle belge où, par exemple, on se tutoie très facilement.

Et puisque je vous parle de démocratie, je ne peux pas m'empêcher de vous dire combien je suis choquée du taux de participation lors des élections communales. Notre organe est-il encore démocratique quand seulement un peu plus d'un quart de la population glisse son enveloppe dans l'urne ?

En sommes-nous responsables ? Un peu ? Beaucoup ? Pas du tout ? Nous sommes en tout cas responsables de définir et d'appliquer ce que doit être une démocratie locale en 2024.

Parce que nous sommes en décalage avec la société, peut-être un peu hors sol ? Nous ne pouvons pas continuer de regarder passivement ces chiffres qui baissent à chaque élection. Nous ne pouvons pas non plus seulement attendre que les gens fassent la démarche de s'intéresser à la chose politique.

J'en arrive donc naturellement à ce qui me semble essentiel dans notre société actuelle : l'inclusion. Je pense ici à toutes les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, se sentent hors course et/ou exclues d'une manière ou d'une autre.

A l'image d'une personne à mobilité réduite, qui préfère avoir une rampe pour accéder à un magasin, plutôt qu'un-e commerçant-e qui propose de l'aider, comment pouvons-nous être en empathie et devancer les difficultés, éviter les humiliations et ainsi considérer, informer et impliquer toute la population ?

A l'instar de la mise en place du LOCAL, au sein du Service à la population, de la carte citoyenne, ou encore des visites guidées en langage simplifié dans les musées, il nous faut repenser notre communication, développer des espaces participatifs et faire preuve de créativité : pour que chaque personne se dise que la Ville la prend en considération, que cela vaut la peine de s'impliquer et que La Chaux-de-Fonds correspond de mieux en mieux à ses attentes, et cela un peu grâce à elle, un peu grâce à lui. Il en va de la santé de notre démocratie.

Je ne pouvais pas terminer sans remercier les gens que j'aime : merci d'être à mes côtés, de m'écouter, de me conseiller, de me bousculer, qu'ils et elles soient ici ce soir, qu'ils et elles soient plus éloigné-e-s – notamment en Belgique – qu'ils et elles soient ailleurs. Mais toujours dans mon cœur.

Enfin, vous dire que j'ai l'immense joie de vous accueillir, après cette partie officielle, au Musée d'histoire, un de ces lieux magiques et dynamiques, grâce auquel j'ai pu faire connaissance de la ville et adorer cette ville extraordinaire. Un buffet végétarien nous y attend. Il est le plus possible en cohérence avec mes valeurs écologiques, inclusives et d'économie de proximité. Grâce au Silo et à la Crème Renversante, il y aura des plats adaptés aux personnes ayant des régimes différents, suivant leur santé ou leurs convictions.

Merci pour votre attention, vos sourires et vos encouragements.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Election des commissions

Mme Béatrice Thiémond-Clémentz, présidente :

- Nous allons passer à la nomination des représentants et représentantes des partis politiques au sein des commissions.

Je vais faire la lecture des personnes proposées par les partis au sein de chaque commission. D'avance je m'excuse si j'estropie un petit peu les noms. N'hésitez pas à me dire par la suite comment il faut vous appeler.

Commission de salubrité et de la police du feu

(1 représentant par parti)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Oppliger Christophe	Les Grandes-Crosettes 28	PLR
Gagnebin Monique	Rue de Gibraltar 12	PS
Lasra Maria Aurora	Rue de la Croix-Fédérale 36	POP
Giovanola Marie Clémentine	Rue du Parc 51	Les Vert.e.s
Christen Jean-Denis	Les Petites-Crosettes 9	UDC
Froidevaux Noël	Rue du Nord 163	Le Centre
Delacroix Laurent	Rue du Point-du-Jour 28	PVL

Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration

5 membres

(1 PLR, 1 PS, 1 POP, 1 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Antille Sven	Le Valanvron 42	PLR
Karunakaran Sayanthini	Avenue Charles-Naine 35	PS
Reverchon Matthieu	Combe-Grieurin 45	POP
Thiémond-Clémentz Béatrice	Rue de la Paix 19	Les Vert.e.s
Angehrn Jennifer	Le Torneret 67, 2322 Le Crêt-du-Loche	UDC

Conseil d'établissement scolaire

9 membres

(2 PLR, 2 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Gaille Fabien	Biaufond 5	PLR
Vogel Stéphanie	Rue du Progrès 5	PLR
Chouiter Djebaili Amina	Chemin de Belle-Combe 3	PS
Maillard Alicia	Rue de Bellevue 28	PS
Boillat Blandine	Rue de l'Est 14	POP
Reverchon Matthieu	Combe-Grieurin 45	POP
Giamboni Stefano	Rue de la Paix 41	Les Vert.e.s
Jaquet Johan	Boucle de Cydalise 6	Les Vert.e.s
Chantraine Hugues	Léopold-Robert 32	UDC

Commission de l'action sociale

11 membres

(2 PLR, 3 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Iseli Maël	Chemin des Près-Vert 5	PLR
Stuedler Adrien	Rue des Crêtets 105	PLR
Houlmann Laure	Rue de la Côte 16	PS
Lebet Matthias	Rue de la Charrière 27	PS
Touré Amadou	Avenue Léopold-Robert 126	PS
Schneeberger Marina	Rue du Nord 183	POP
Simonin Eric	Rue du Parc 25	POP
Erard Monique	Les Allées 15	Les Vert.e.s
Vögtli Demarle Line	Ruelle de l'Aurore 18	Les Vert.e.s
Chantraine Hugues	Léopold-Robert 32	UDC
Galley Roland	Rue du Locle 20	UDC

Commission des sports

11 membres

(2 PLR, 3 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Curty Anthony	Rue de l'Industrie 24	PLR
Iseli Maël	Chemin des Près-Vert 5	PLR
Maillard Alicia	Rue de Bellevue 28	PS
Spoletini Giovanni	Rue de la Serre 67	PS
Blaser Mickaël	Les Cornes-Morel 41	PS
Baumgartner Didier	Les Cornes Morel 33	POP
Mauler Gianfranco	Rue des Crêtets 2	POP
Erard Patrick	Les Allées 15	Les Vert.e.s
Butscher Claude	Impasse des Hirondelles 14	Les Vert.e.s
Schafroth Marc	Rue des Crêtets 141	UDC
Tanner Lucas	Rue de la Prairie 31	UDC

Commission de sécurité publique

11 membres

(2 PLR, 3 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Froidevaux Romain	Rue de l'Orée-du-Bois 4	PLR
Jurt Laura	Rue de l'Orée-du-Bois 4	PLR
Chouiter Djebaili Amina	Chemin de Belle-Combe 3	PS
Kiyengui Joseph	Rue de la Serre 36	PS
Robbiani Catherine	Ruelle des Buissons 9	PS
Bärtschi Francis	Rue des Jardinets 5	POP
Reverchon Mathilde	Combe-Grieurin 45	POP
Lalive Todeschini Laure	Chemin de Naefels 34	Les Vert.e.s
Pétremand Marie-Claire	Crêt-du-Loclc 5	Les Vert.e.s
Angehrn Jennifer	Le Torneret 67, 2322 Le Crêt-du-Loclc	UDC
Schafroth Marc	Rue des Crêtets 141	UDC

Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN)

15 membres

(3 PLR, 4 PS, 3 POP, 3 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Schneider Olivier	Rue Jacob-Brandt 87	PLR
Ummel Christophe	Le Valanvron 42	PLR
Vaucher Frédéric	Rue du Nord 77	PLR
Bühler Pascal	Rue du Temple-Allemand 35	PS
Bramaud du Boucheron Anne	Rue de l'Etoile 3	PS
Brossard Carmen	Ruelle de la Retraite 4	PS
Houlmann David	Rue de la Côte 16	PS
Jeandroz Françoise	Les Allées 21	POP
Mouche Virginie	Rue Philippe-Henri-Mathey 21	POP
Theurillat Vincent	Passage de la Plume 10	POP
Dubois Yann	Rue du Doubs 49	Les Vert.e.s
Giamboni Stefano	Rue de la Paix 41	Les Vert.e.s
Jacot Maxime	Promenade Le Corbusier 9	Les Vert.e.s
Brechbühler Jean-Pierre	Rue Fritz-Courvoisier 43	UDC
Räss Lukas	Le Chemin Perdu 15	UDC

Commission de la culture

15 membres

(3 PLR, 4 PS, 3 POP, 3 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Moser Claude-André	Rue du Nord 77	PLR
Pellissier Nicolas	Rue Numa-Droz 112	PLR
Vaucher Frédéric	Rue du Nord 77	PLR
Brossard Carmen	Ruelle de la Retraite 4	PS
Bühler Pascal	Rue du Temple-Allemand 35	PS
Gautschi Matthias	Rue Alexis-Marie-Piaget 81	PS
Moretti Andrea	Chemin des Postiers 31	PS
Boillat Blandine	Rue de l'Est 14	POP
Oppliger Henri	Rue Numa-Droz 62	POP
Zender Lara	Rue de la Paix 11	POP
Louvet Nicolas	Rue de la Paix 111	Les Vert.e.s
Thiémard-Clémentz Béatrice	Rue de la Paix 19	Les Vert.e.s
Tritten Jean-Jacques	Cernil-Antoine 12	Les Vert.e.s
Angehrn Jennifer	Le Torneret 67, 2322 Le Crêt-du-Loclc	UDC
Pittet Vincent	Rue du Marais 44	UDC

Commission temporaire de planification territoriale

11 membres

(2 PLR, 3 PS, 2 POP, 2 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Moser Claude-André	Rue du Nord 77	PLR
Oppliger Christophe	Les Grandes-Crosettes 28	PLR
Brossard Carmen	Ruelle de la Retraite 4	PS
Bühler Pascal	Rue du Temple-Allemand 35	PS
Gagnebin Monique	Rue de Gibraltar 12	PS
Boukhris Karim	Rue Neuve 2	POP
Reverchon Mathilde	Combe-Grieurin 45	POP
Tissot Nathalie	Jérusalem 23	Les Vert.e.s
Lalive Todeschini Laure	Chemin de Naefels 34	Les Vert.e.s
Brechbühler Jean-Pierre	Rue Fritz-Courvoisier 43	UDC
Tanner Lucas	Rue de la Prairie 31	UDC

Commission financière

15 membres

(3 PLR, 4 PS, 3 POP, 3 Les Vert-e-s, 2 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Curty Sarah	Rue des Combettes 25	PLR
Haldimann Cédric	Bois-du-Couvent 136	PLR
Vaucher Alain	Rocher 12	PLR
Bramaud du Boucheron Anne	Rue de l'Etoile 3	PS
Bühler Pascal	Rue du Temple-Allemand 35	PS
Duding Laurent	Rue des 22-Cantons 27	PS
Djebaili Karim	Chemin de Belle-Combe 3	PS
Boukhris Karim	Rue Neuve 2	POP
Crevoisier Mourad	Rue de l'Est 14	POP
Zender Lara	Rue de la Paix 11	POP
Rochat Grégory	Chemin des Postiers 15	Les Vert.e.s
Vögtli Demarle Line	Ruelle de l'Aurore 18	Les Vert.e.s
Vögtli Michaël	Rue de la Charrière 101	Les Vert.e.s
Angehrn Jennifer	Le Torneret 67, 2322 Le Crêt-du-Loche	UDC
Brechbühler Jean-Pierre	Rue Fritz-Courvoisier 43	UDC

Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle

6 membres - en tout 12 membres, 6 membres pour Le Locle

(1 PLR, 2 PS, 1 POP, 1 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Vaucher Alain	Rocher 12	PLR
Bramaud du Boucheron Anne	Rue de l'Etoile 3	PS
Laurent Duding	Rue des 22-Cantons 27	PS
Zender Lara	Rue de la Paix 11	POP
Lalive Jean-Emmanuel	Chemin de Naefels 34	Les Vert.e.s
Pittet Vincent	Rue du Marais 44	UDC

Commission intercommunale d'aménagement du territoire

6 membres pour La Chaux-de-Fonds - en tout 10 membres,

4 membres pour Le Locle

(1 PLR, 2 PS, 1 POP, 1 Les Vert-e-s, 1 UDC)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Ummel Christophe	Le Valanvron 42	PLR
Duding Laurent	Rue des 22-Cantons 27	PS
Kiyengui Joseph	Rue de la Serre 36	PS
Reverchon Mathilde	Combe-Grieurin 45	POP
Tissot Nathalie	Rue de Jérusalem 23	Les Vert.e.s
Brechbühler Jean-Pierre	Rue Fritz-Courvoisier 43	UDC

Fondation La Chaux-de-Fonds – Winterthur

(<https://winterthur-lachauxdefonds.ch/>)

Nom, prénom	Adresse postale	Parti
Baumgartner Didier	Les Cornes-Morel 33	POP
Blanc Barbara	Rue du Nord 161	Les Vert.e.s (proposée également par le PS)
Russi Mélanie	Winkelried 43	PLR

Constatant qu'il n'y a pas d'opposition à ces candidatures, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, propose à l'assemblée de les accepter en bloc. L'ensemble des personnes citées sont ainsi considérées nommées au sein des commissions.

Mme Béatrice Thiémarc-Clémentz, présidente :

- Pour information, les commissions suivantes au sein desquelles siègent des représentant-e-s des partis politiques seront nommées par le Conseil communal :

- Commission de l'économie
- Commission mobilité, espace public et stationnement
- Commission des transports
- Commission de la jeunesse
- Commission de la communication et de la promotion de la ville
- Commission du Plan de site
- Commission des affaires culturelles
- Commission temporaire pour la réarborisation des espaces publics
- Commission temporaire pour l'aménagement d'un espace de jeux couvert destiné aux familles nommé « Parcapluie »
- Commission immobilière et foncière
- Commission pour le réaménagement de la place du Marché

Avant de clôturer cette séance, je vous rappelle que nous allons tout de suite procéder à une photo de groupe devant l'Hôtel de Ville, laquelle sera publiée notamment dans le Tourbillon de fin août. Nous sommes invité-e-s tous et toutes à suivre les instructions du Service de la communication.

Ensuite, nous nous rendrons au Musée d'histoire pour la verrée organisée par le parti des Vert-e-s. Bonne soirée.

[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]

Séance levée à 20h30.

La présidente :
Béatrice Thiémarc-Clémentz

La secrétaire :
Anne Bramaud du Boucheron

La secrétaire-
rédactrice :
Esther May Basse